DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

nº 02.133

L'An Deux Mille Deux, le 30 août à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

23 AOUT 2002

23 AOUT 2002

ETAIENT PRESENTS: M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, DENIS, Adjoints,

M1le BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes CROUE, DACOSTA, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, Melle LABEYRIE, M. LIBOUBAN, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. BOISNARD représenté par Mme MONTRON

M. CHABANEAU représenté par M. LE GUEUT Mme COURTIN représentée par Mme CROUE Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY Melle TURPIN représentée par Mme GRAMMATICO

M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers

en exercice : 33 Nombre de Présents : 26 Nombre de Votants : 33

Mlle LABEYRIE a été élue Secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une décision modificative de crédits $N^{\circ}3$ au titre du budget principal de l'exercice 2002.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de modifier les crédits de l'exercice 2002 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL DEPENSES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article 657.4 - Fonction 0241

. Subventions + 1 557,05 E.

Article 657.4 - Fonction 816

. Subventions + 7 622,45 E.

=========

TOTAL..... + 9 179,50 E.

RECETTES

Article 002 - Fonction 01

. Excédent de

fonctionnement reporté + 9 179,50 E.

========

TOTAL..... + 9 179,50 E.

TOTAL.....0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire, Le Premier Adjoint, H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 septembre 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS